



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 31 octobre 2023

Question écrite urgente

Surdensifier Genève en abattant un arbre majestueux : une vision d'avenir ?

Pour réaliser un PLQ remontant à 1992, l'Etat, au travers d'un département dirigé par un magistrat écologiste, envisage d'abattre un magnifique cèdre centenaire du Liban, ainsi qu'un chalet, à la rue du Colombier 10 dans le quartier de la Servette.

Comme nous l'apprend l'association SOS Patrimoine, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) s'est prononcé contre l'abattage du cèdre. L'office du patrimoine et des sites (OPS) a fait procéder au recensement du chalet et des deux villas voisines rue du Colombier 8 et 6, qui ont reçu la valeur « intéressant ». Il a donc préconisé l'abandon du PLQ, mais au final le PLQ a néanmoins été maintenu.

De surcroît, le 1^{er} avril 2023 est entrée en vigueur la révision de l'inventaire fédéral ISOS du canton de Genève, approuvée par le Conseil d'Etat et ratifiée par le Conseil fédéral. Le périmètre de la rue du Colombier, où s'élèvent le cèdre, le chalet, les deux villas voisines et l'immeuble inscrit à l'inventaire, est classé en site ISOS d'importance nationale B, donc à protéger.

S'agissant d'un site construit d'importance nationale, les prescriptions de la Confédération sont, premièrement, d'évaluer les conséquences du projet sur la qualité du site bâti, deuxièmement, de procéder à une pesée d'intérêts. S'agissant d'un site ISOS B, les prescriptions de la Confédération sont de veiller au moins à la préservation de sa structure historique.

L'association SOS Patrimoine plaide en faveur d'un classement du cèdre et pour la reconsidération de l'ensemble du projet.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Pourquoi l'OPS n'a-t-il pas suivi l'OCAN, lequel s'est prononcé contre l'abattage ?*
- 2) *L'abattage d'un arbre centenaire à la canopée majestueuse est-il compatible avec les enjeux liés au réchauffement climatique et à la lutte contre les îlots de chaleurs urbains ?*
- 3) *L'abattage de l'arbre est-il compatible avec les exigences liées à l'inventaire fédéral ISOS ?*
- 4) *Pourquoi la population n'a-t-elle pas été consultée ?*
- 5) *L'Etat envisage-t-il de reconsidérer l'ensemble du projet ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.